

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.9 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT DU PEP PAPI GARONNE GIRONDINE

DÉLIBÉRATION N° 25-04-570

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON	0		
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					151	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 25-04-570

VU la délibération du Comité Syndical n° D21-02-281, en date du 10 février 2021, décidant d'adopter le projet de PEP- PAPI, sous réserve des modifications à apporter suite à la mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projet PAPI III - 2021,

VU la délibération du Comité Syndical n° D21-02-282, en date du 10 février 2021, décidant du budget alloué à l'animation du PEP au PAPI Garonne girondine et au démarrage de sa mise en œuvre,

CONSIDERANT la réunion du Comité de Pilotage du 16 novembre 2023, dont l'objet était d'analyser le bilan à mi-parcours et les hypothèses de poursuite du programme, selon le planning établi,

CONSIDERANT la réunion du Comité Stratégique du 26 janvier 2024, concluant sur la mobilisation du SMEAG pour porter l'animation du prochain PAPI 2025-2031,

VU la délibération du Comité Syndical n° D24-03-480 du 6 mars 2024, autorisant le SMEAG à assurer l'animation du futur PAPI Garonne girondine à compter de 2025 et jusqu'en 2031, sous condition d'un reste à charge financier « nul » pour le SMEAG,

CONSIDERANT la réunion du Comité de Pilotage en date du 6 décembre 2024, concluant en la poursuite de la démarche via un nouveau Programme d'Etudes Préalables de 2,5 ans,

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 31 janvier 2025,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DECIDE de prolonger l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (société Mayane) engagée depuis 2023 dans le cadre du PEP1 jusqu'en décembre 2025 afin d'élaborer le dossier de candidature à la labellisation du PEP2 (action 0.2 du PEP1), pour un montant de 21 036 € TTC, et pour concevoir des outils de communication/sensibilisation (action 1.5 du PEP1) pour un montant de 16 590 € TTC,

DECIDE de poursuivre la mise en œuvre de l'action 5.2 du PEP1 - Etudier la vulnérabilité des bâtiments et réseaux - et d'engager la deuxième phase pour un montant estimé à 12 000 € TTC,

DÉCIDE d'engager l'animation nécessaire au prochain Programme d'Etudes Préalables (PEP2) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Garonne girondine à hauteur de 1,20 Equivalent Temps Plein (ETP) de mi-mars à décembre 2025, pour un montant global estimé à 98 140 € hors frais de structure indirect,

DECIDE d'engager les actions 1.1a, 1.3, 5.1 et 5.2 du prochain Programme d'Etudes Préalables (PEP2) à compter de septembre 2025 qui se décomposent de la façon suivante :

- PEP2 _ Action 1.1a - Outils de communication et sensibilisation : 10 000 € TTC
- PEP2 _ Action 1.3 - Valorisation des repères de crues : 3 600 € TTC
- PEP2 _ Action 5.1 - Dispositif com° réduction de vulnérabilité : 12 000 € TTC
- PEP2 _ Action 5.2 - Diagnostics sur les bâtiments : 24 000 € TTC

APPROUVE le plan de financement suivant au titre de l'année 2025 :

DÉLIBÉRATION N° 25-04-570

PAPI 2025 - Mise en œuvre du PEP au PAPI - RECAP

	Animation			Frais de structure (70€/jours)	Prestations TTC
	En ETP	En € TTC	Nombre de jours		
177 450	1,20	98 140,12	253,00	17 710,00	61 600,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide en € TTC arrondi	Taux de financement réel
	Animation	Prestations TTC	Animation et frais de structure	Prestations TTC	Animation et frais de structure	Prestations TTC		
État (FPRNM)	50,00%	50,00%	98 140,12	61 600,00	49 070	30 800	79 870	
AEAG	15,00%		115 850,12	0,00	17 378	0	17 378	
Complément Fonds vert ou AEAG	15,00%	15,00%	115 850,12	61 600,00	17 378	9 240	26 618	
Reste à charge EPCI			73 605,09	61 600,00	14 721	21 560	36 281	
					Financement extérieur		160 146	90%
					Autofinancement		17 304	10%
					Coût total		177 450	100%

DIT que les crédits nécessaires à ces actions seront prévus au budget 2025 du SMEAG,

SOLLICITE le cofinancement de l'Etat au titre du FPRNM à hauteur de 50 %,

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 15 %, auxquels s'ajoutent un forfait de 70€/jour au titre des frais de structure,

SOLLICITE un cofinancement complémentaire à hauteur de 15 % au titre du Fonds vert ou de la part de l'Agence de l'eau (15 % supplémentaires au 15 % initiaux) en vue d'atteindre 80 % de financements publics,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour formaliser et signer tous les actes nécessaires à la finalisation du PEP actuel (noté PEP1) et à la mise en œuvre du prochain PEP (noté PEP2) au PAPI et leur financement, avec les EPCI concernés.

Fait à AGEN, le 3 avril 2025
Pour extrait conforme

Le Secrétaire,

Le Président,
Jean-Michel FABRE